

# Lettre ouverte aux sénateurs pour qu'ils défendent nos libertés et refusent le passage à une société orwellienne



Par Docteur Nicole Delépine

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le projet de loi n° 4857 relatif à « un dispositif pérenne dotant les pouvoirs publics des moyens adaptés pour répondre à l'ensemble des situations sanitaires exceptionnelles », va être présenté dans les prochains jours devant votre assemblée.

Vous avez, dans le vote de ce texte, une responsabilité historique face aux Français.

Sur des prémisses incertaines, les effets du variant circulant débouchant plutôt sur une large immunité naturelle, les effets positifs de la « vaccination » étant manifestement limités (avec booster à trois mois nécessaire), et les premiers chiffres d'effets indésirables très inquiétants, il s'agirait pourtant de réduire dramatiquement nos droits et nos libertés et d'aggraver de façon inédite la répression contre les personnes non vaccinées (au sens très large puisque les personnes non à jour de leur schéma vaccinal – soit trois doses plus quinze jours à l'heure actuelle sont considérées non vaccinées).

Cette future loi inscrirait, dans le marbre de la loi, les pires des discriminations contraires aux Traités internationaux et Convention Internationales ratifiés par la France.

Que se passerait-il si la population découvrait, le temps passant, l'accumulation des effets dramatiques à court, moyen et long terme, aux produits injectés, en particulier sur nos enfants ?

Voudriez-vous prendre une telle responsabilité éventuellement pénale, si des victimes futures vous considéraient être responsables des catastrophes personnelles ?

Les Français comptent sur votre discernement et votre adhésion aux valeurs de la France pour ne pas autoriser ces graves atteintes à ce qui faisait

l'essence de la France, et pour que vous rendiez pérennes et inviolables la liberté, l'égalité et la fraternité.

Aujourd'hui, les boucs émissaires sont les non-vaccinés (finalement plus de vingt-cinq millions de personnes au bas mot avec les définitions actuelles). Qui seront les prochains ?

Parlera-t-on d'isoler (comme le prévoirait le projet) les députés qui ne voteraient pas « bien » ? Qui d'autre ?

Madame la Sénatrice, Monsieur Sénateur, les Français suivront par millions les débats sur ce projet, dans lequel nous vous demandons solennellement de ne pas céder à la mise à mort de nos droits et libertés et de l'État de droit.

Il est urgent de revenir à la raison et à la modération que préconisait Descartes.

RENDEZ-NOUS NOS LIBERTÉS ET NOS DROITS FONDAMENTAUX : intégrité physique, liberté d'aller et venir, liberté d'expression, droit au travail.

Espérant que vous aurez entendu l'urgence et l'importance de notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Docteur Nicole Delépine – pédiatre, cancérologue

P.S. : Nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. (cf. art. 5 DDH 1789)